

OCTEVILLE-SUR-MER
SEINE-MARITIME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n° DE AF 2024 75 029

Date d'envoi de convocation : 5 avril 2024
Nombre de conseillers en exercice : 29
Présents : 22
Votants : 28

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217604818-20240416-DEAF202475029-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/04/2024

L'an Deux Mil Vingt Quatre
Le 16 avril

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en la salle des mariages de la mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Olivier ROCHE, Maire.

Etaient présents à l'appel nominal : Olivier ROCHE, Didier GERVAIS, Françoise DEGENETAIS, Thierry LAFFINEUR, Michèle GAUTIER, Denis RIOULT, Patrick SILORET, Christine DONNET, Michel MAILLARD, Daniel BIGOT, Jean-Jacques ONO-DIT-BIOT, Marie-France BEAUVAIS, Annie DURAND, Jean-Luc SERVILLE, Jean-Louis ROUSSELIN, Georges LEMAITRE, Isabelle JULIEN, Frédérique CORMONT, Claudine MABIRE, Brigitte PRINCE, Marie-Pierre PIROCCHI, Sylvie FICHET.

Etaient absents à l'appel nominal : Frédérique VAUDRY (pouvoir à Christine DONNET), Marie-Claude CRESSENT (pouvoir à Didier GERVAIS), Sylvain CHICOT (pouvoir à Thierry LAFFINEUR), Audrey BUSSY (pouvoir à Annie DURAND), Patrick BASSETTE, Jacques MARTIN (pouvoir à Marie-Pierre PIROCCHI), Philippe DEHAYES (pouvoir à Claudine MABIRE).

Secrétaire de séance : Isabelle JULIEN

Objet : attribution de subvention à des associations extérieures

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le budget de l'exercice 2024 ;

CONSIDERANT l'intérêt de la commune de soutenir les activités des associations ;

VU le rapport de M. le Maire ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'attribuer les subventions aux associations extérieures selon les tableaux suivants:

ASSOCIATIONS	2023	2024
Amicale des sapeurs pompiers	650 €	650 €
AVRE 76	4 000 €	2 000 €
CLIC	1 515 €	1 592 €
Fédération française des médaillés de la jeunesse	80 €	80 €
Secours populaire-Solidaribus	0 €	500 €
SHPA	0 €	100 €
Union cantonale des délégués de l'Education nationale	160 €	160 €
Une fleur pour onze clochers	220 €	230 €
Unis-cité	500 €	700 €

Délibération adoptée à l'unanimité

**Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits ;
Pour copie conforme,**

~~Le Maire.~~
Olivier ROCHE

